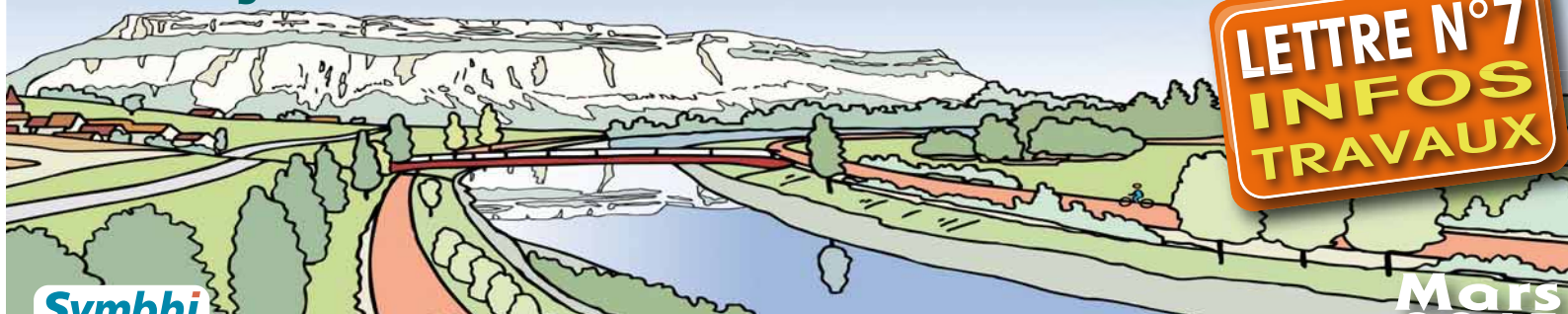


# Isère amont

Aménagement de l'Isère entre Grenoble et Pontcharra

LETTRE N°7  
INFOS  
TRAVAUX



Symbhi  
Les rivières et nous

Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère

Mars  
2015

## Editorial

### Nouvelles perspectives

En 2014, le Symbhi a poursuivi son programme de travaux, d'études et d'acquisitions foncières entre Saint-Ismier et Grenoble avec plus de 12 millions d'euros hors taxes de dépenses, soit un investissement comparable à celui de 2013 et à celui qui vient d'être voté pour 2015. Mais, avec la validation du plan de financement des tranches 2 et 3 entre Pontcharra et Saint-Ismier, 2014 nous a aussi ouvert d'heureuses perspectives pour la période 2016-2021.

Les décisions prises par le Conseil général de l'Isère et l'Etat - la labellisation d'un second Programme d'Actions de Prévention des Inondations - vont permettre au Symbhi de poursuivre ses travaux en amont du Grésivaudan et de parachever un nouveau système de protection contre les crues de l'Isère pour l'ensemble de cette vallée et l'agglomération grenobloise.

Long fut le chemin pour en arriver là, et il faudra encore du temps pour tirer tous les bénéfices du projet Isère amont ; mais réjouissons-nous d'ores et déjà : ce qui a été promis sera un jour prochain une réalité.

**Robert Veyret**  
Président du Symbhi,  
Vice-président du Conseil  
général, chargé des  
politiques de l'eau



La signature du PAPI 2 Isère amont le 20 février 2015 en préfecture de l'Isère. De gauche à droite : Alain Cottalorda, Président du Conseil général de l'Isère, Richard Samuel, Préfet de l'Isère et Robert Veyret, Président du Symbhi.

## Un accord financier pour poursuivre les travaux de protection sur l'Isère

**L**e 20 février 2015, Richard Samuel, Préfet de l'Isère, Alain Cottalorda, Président du Conseil général de l'Isère et Robert Veyret, Président du Symbhi ont signé la convention-cadre « PAPI II » en Préfecture de l'Isère. Les programmes PAPI (Programmes d'Actions de Prévention des Inondations) visent à traiter le risque inondation de manière globale, à travers des actions combinant la gestion de l'aléa et la réduction de la vulnérabilité des personnes, des biens et des territoires. Leur mise en œuvre repose sur une gouvernance partenariale rassemblant services de l'Etat et acteurs locaux autour d'une vision partagée du risque inondation sur un territoire donné et des mesures à prendre localement pour en réduire les conséquences négatives. Pour le projet Isère amont, l'animation de cette dynamique territoriale est portée par le Symbhi.

fixant les modalités de mise en œuvre de la première tranche de travaux entre Saint-Ismier et Grenoble jusqu'en 2016. Un nouveau PAPI devait être validé par l'Etat pour assurer le financement des tranches 2 et 3 et envisager le démarrage des travaux dans la continuité de la tranche 1, ce qui vient d'être fait.

**Budget.** Le coût total du programme d'actions pour les tranches 2 et 3 est évalué à environ 83 millions d'euros HT (hors acquisitions foncières). Les opérations ne se limiteront pas aux seuls travaux du Symbhi (champs d'inondation contrôlée, confortements de digues...). D'autres actions en lien avec les communes concernées sont indispensables en matière d'information du public, de culture du risque, de surveillance et prévision, d'alerte et gestion de crise ou de prise en compte dans l'urbanisme.

>> Programme complet dans le dossier de presse téléchargeable sur notre site internet : [www.isere.fr/symbhi](http://www.isere.fr/symbhi)

**Rappel.** En tant que structure pilote, le Symbhi avait déposé un premier dossier PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) dès 2004, puis signé une convention pluriannuelle

### Les partenaires financiers du Symbhi



# Au revoir et merci Président !



**LORS DU COMITÉ CONSULTATIF QUI S'EST DÉROULÉ LE 6 FÉVRIER 2015, ROBERT VEYRET A ANNONCÉ QU'IL QUITTERA SES FONCTIONS DE PRÉSIDENT DU SYMBHI ET DE VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL (CHARGÉ DES POLITIQUES DE L'EAU) AU TERME DES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DE MARS 2015. A L'HEURE DE SON DÉPART, RETOUR SUR SON PARCOURS EXEMPLAIRE.**

**E**lu communiste à la municipalité de Saint-Jean-de-Moirans en 1971, Robert Veyret devient conseiller général du canton de Rives cinq ans plus tard, un mandat qu'il conservera durant 39 ans, jusqu'en 2015. Mais 1976 reste une année qui lui est chère car, dès sa prise de fonctions au Département, il intègre le collège des délégués au sein de l'AD Isère Drac Romanche. Sensibilisé à l'inondabilité des territoires, il ne rechigne pas dès lors à participer sur le terrain aux réunions des propriétaires regroupés au sein de l'Association syndicale de Voreppe à Moirans.

« C'est là que j'ai fait mes classes en matière de risque inondation » reconnaît-il aujourd'hui. Devenu vice-président de l'AD en 1983 – un mandat qu'il conservera durant 21 ans – il occupe alors un poste-clé pour savoir ce qui se fait en matière d'entretien des digues, des rivières et des canaux, mais aussi pour appréhender les faiblesses du système de protection existant. Dès 1992, il suit l'élaboration du premier schéma d'aménagement pour Isère amont... Mais l'heure de ce grand projet ne viendra qu'en 2004, avec la création du Symbhi dont André Vallini, alors président du Conseil général, lui demande d'en assurer la présidence.

Robert Veyret quitte alors ses fonctions à l'AD

mais il en reste membre à titre de délégué départemental : « Les projets du Symbhi n'ont pu avancer que parce que, depuis 1936, date de création de l'AD par le Conseil d'Etat, il y a une culture du risque partagée par les élus du département, ceux des communes concernées et les propriétaires privés situés en zone inondable. Au sein du Symbhi, je n'ai rien fait d'autre que de reconduire le rassemblement de toutes les sensibilités » ajoute-t-il humblement.

Rassembler ! Au Symbhi, Robert Veyret n'aura effectivement jamais cessé d'appliquer ce mot à la lettre lors de la préparation et de l'exécution des travaux des projets Isère Amont et Romanche Séchilienne. A Grenoble, à Paris et ailleurs, plusieurs centaines de réunions publiques ou plus feutrées auront été nécessaires pour convaincre, faire converger les points de vue opposés, argumenter devant les réticences, trouver des financements, établir ici un protocole d'indemnisation avec le monde agricole ou là de multiples conventions de partenariat...

Rien que pour cette patience et cette volonté tenace de bâtir une approche commune autour d'un bien commun – notre système de protection – un grand merci Président.



Visite de chantier : le Président du Conseil général de l'Isère et les élus du Symbhi en novembre 2014.

## LE BUDGET 2015

- **Le 26 janvier 2015**, le Conseil syndical du Symbhi a adopté son budget primitif 2015
- **Pour la tranche 1 du projet Isère amont**, le montant voté est de 14,05 millions d'euros. Il se répartit comme suit :
  - 12,8 millions d'euros de travaux
  - 1,1 million d'euros d'études (dont la maîtrise d'œuvre et la rémunération du mandataire)
  - 0,16 million d'euros pour les prestations foncières
- **Pour les tranches 2 et 3 du projet Isère amont**, le montant voté est de 2,43 millions d'euros. Il se répartit comme suit :
  - 0,43 million d'euros d'études (dont la maîtrise d'œuvre et la rémunération du mandataire)
  - 2 millions d'euros pour les acquisitions et les prestations foncières

## LES CHANTIERS DU PREMIER SEMESTRE 2015

### En rive gauche

- **Aménagement** de 2 ouvrages d'alimentation en béton armé (Le Versoud)
- **Poursuite** de l'arasement de bancs
- **Travaux de confortement et de rehausse** (Domène et Murianette)
- **Protection** du pied des berges de l'Isère par enrochement (Gières)
- **Edification** de murets et légère rehausse d'endigues en amont du canal de Cheminade

### En rive droite

- **Les ouvrages hydrauliques étant terminés**, début de l'aménagement de bosquets, de haies basses ou hautes, et de haltes vertes sur les déversoirs.

## LES MARCHÉS PUBLICS EN COURS OU À VENIR POUR LA TRANCHE 1

- **Télé-surveillance**
- **Aménagements paysagers** en rive gauche
- **Aménagements environnementaux** de la gravière de Bois Claret (Bernin) et reboisement des sites Paquet amont et aval (Meylan)
- **Confortement** de la courbe de Charlet (Gières)
- **Gestion complémentaire de la Petite Massette** sur la gravière de Bois Claret

### Contact : Symbhi

Conseil général de l'Isère  
9 rue Jean Bocq - 38 000 Grenoble  
04 76 00 33 93  
www.isere.fr